

SQLI
Société anonyme
Au capital de 1.823.473,80 €uros
Siège social : Immeuble Le Pressenssé
268, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine Saint-Denis
RCS Bobigny 353 861 909
SIRET : 353 861 909 00094

RAPPORT DE GESTION 2010

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs et chers actionnaires,

Le présent Rapport de Gestion rend compte de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Président rend compte, dans son rapport joint au Rapport de Gestion, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Sommaire

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2010	4
a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2010.....	4
b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe.....	4
c) Facteurs de risque	7
d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2011	15
e) Perspectives.....	16
f) Activités en matière de recherche et de développement	16
II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI	17
a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2010	17
b) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI.....	17
c) Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI	20
d) Filiales et participations	20
e) Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce.....	21
III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	22
a) Composition du Conseil d'administration	22
b) Fonctionnement du Conseil d'administration	23
c) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	23
IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	26
a) Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	26
c) Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants	28
d) Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux.....	28
e) Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :.....	29
f) Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux.....	30
V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	32
a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2010	32
b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI	32
c) Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA).....	33
VI. INFORMATIONS SOCIALES	34
a) Effectifs.....	34
b) Organisation du travail.....	35
c) Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle	35
d) Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.....	36
e) Conditions d'hygiène et de sécurité.....	36
f) Formation.....	36
g) Emploi et insertion des travailleurs handicapés.....	37
h) Œuvres sociales.....	37
i) Importance de la sous-traitance.....	37
j) Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.....	37

k) Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.	37
l) Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.	37
m) Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.	37
n) Renseignements relatifs à la participation des salariés.	38
VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS	39
a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010	39
b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010, détaillées par objectif	39
c) Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine assemblée générale mixte	41

I. ACTIVITE DU GROUPE SQLI EN 2010

a) Présentation de la situation et de l'activité du groupe SQLI en 2010

Après un exercice 2009 marqué par une crise profonde, le marché du service informatique a renoué avec la croissance en 2010 selon le Syntec (+ 1% en 2010 contre -4% en 2009). SQLI affiche une croissance de chiffre d'affaires consolidé de 10% (+8,4% en données consolidées à périmètre comparable).

Une amélioration des principaux indicateurs du groupe concoure à cette croissance du chiffre d'affaires : hausse du taux d'emploi¹ (80% contre 78% en 2009) hausse du taux journalier moyen (494 € contre 467 € en 2009). La reprise de l'activité sur le secteur a également conduit à une sensible augmentation du turnover en 2010 (22 % en 2010 contre 18 % en 2009).

En 2010, le groupe SQLI a réalisé plusieurs modifications de son périmètre opérationnel cédant ou arrêtant l'activité d'agences qui n'atteignaient pas la taille critique :

- Fermeture des agences de Strasbourg et de Lorient
- Rapprochement des agences de Rabat et Casablanca au Maroc
- Cession de la filiale Lnet Multimédia à Poitiers à son manager et fondateur
- Arrêt de l'activité de la filiale Alyonix Inc au Canada.

La rentabilité opérationnelle du groupe SQLI s'est améliorée notablement en 2010 par rapport à 2009 (Résultat Opérationnel Courant de 2,6 M€ en 2010 contre une Perte Opérationnelle Courante de 1,6 M€ en 2009). La situation financière du groupe SQLI reste solide avec un endettement net de 1,1 M€ (gearing de 2 %), une capacité d'affacturage intacte (ligne disponible de 21,9 M€ au 31 décembre 2010 mobilisable à hauteur de 90 %) et une capacité de financement bancaire de 3,5 M€ (découverts).

SQLI a comptabilisé une charge non courante de 984 K€ relative à l'indemnisation de l'engagement de non concurrence de Monsieur Yahya El Mir. Ce dernier, Président du Conseil d'Administration a annoncé aux membres du conseil le 16 décembre 2010 son intention de mettre fin à l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI avant la fin du premier semestre 2011. Monsieur El Mir a confirmé la démission de l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI le 29 mars 2011.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, la Direction Générale de la Société a été confiée à Julien Mériaudeau.

b) Examen des comptes consolidés (bilan et compte de résultat) du groupe

¹ Taux d'emploi : Ce taux est le rapport (1) du nombre de jours imputés sur des missions facturables ou des projets internes par le personnel productif au (2) nombre de jours travaillés payés (hors congés payés, RTT, maladie, maternité) du personnel productif.

Le tableau suivant résume les chiffres clés du groupe SQLI.

	31 décembre 2010 En millier d'€	31 décembre 2009 En millier d'€
Chiffre d'affaires	170.080	154.710
Résultat opérationnel courant (avant valorisation des stocks options et actions gratuites)	3.270	-317
Valorisation des stocks options et actions gratuites	-657	-1.297
Résultat opérationnel courant	2.613	-1.614
Résultat opérationnel	289	-2.694
Résultat net	-1.845	-3.067
Capital	1.823	1.764
Capitaux propres part du groupe	55.115	55.374
Dettes	75.600	71.737
Actifs non courants	54.111	54.469
Total du bilan	130.715	127.111

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation du groupe SQLI comprenait SQLI et l'ensemble des sociétés listées dans le tableau ci-dessous qui résume la contribution de chacune des sociétés du groupe au chiffre d'affaires et aux résultats consolidés, après élimination des opérations intra-groupe :

En milliers d'euros	2010			2009		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI	113 511	-1 154	-4 751	104 949	-3 653	-4490
GEIE XYPESQLI	5 444	2	3	2 504	0	-1
CLEAR VALUE	11 820	955	708	9 641	1015	683
ALCYONIX	846	107	65	647	95	58
LNÉT	402	587	687	378	-65	93
URBANYS	-50	110	101	1 232	139	90
EOZEN	-31	376	258	2 378	339	219
NAGA CONSEIL	765	-175	-124	1 441	-3	-7
ASTON EDUCATION	67	29	14	770	-38	-27
ASTON INSTITUT	4 929	1729	1 149	590	-90	-58
SYSRESO	6	5	5	232	0	0
France	137 709	2 571	-1 885	124 762	-2 261	-3440
SQLI Suisse	15 245	5	-58	12 032	-78	-41
CLEAR VISION Int.	112	49	41	140	39	29
SQLI Maroc (3)	2 506	-20	174	1 762	204	130
ICONEWEB Maroc	1	-52	-43	-6	7	-2
ALCYONIX Canada	783	-89	-95	526	-578	-495
EOZEN	13 724	149	21	15 494	1053	752
Etranger	32 371	42	40	29 948	647	373
Total	170 080	2 613	-1 845	154 710	-1 614	-3 067

La zone étranger contribue au chiffre d'affaires consolidé à hauteur de 32.371 milliers d'Euros soit 19 % du total et au résultat net consolidé à hauteur de 40 milliers d'Euros.

Examen des comptes consolidés et résultats:

- Actif

Au 31 décembre 2010, les actifs non courants nets s'élevaient à 54.111 milliers d'Euros contre 54.469 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 358 milliers d'Euros dont l'essentiel provient des postes :

- Immobilisations incorporelles et Ecarts d'acquisition en diminution de 1.021 milliers d'Euros
- Immobilisation financières en progression de 244 milliers d'Euros
- Impôts différés actif en progression de 608 milliers d'Euros

L'actif courant atteint 76.604 milliers d'Euros contre 72.642 milliers d'Euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 3.962 milliers d'Euros expliquée principalement par la hausse du poste client de 7.232 milliers d'Euros, la baisse du poste autres créances de 397 milliers d'Euros et la diminution de la trésorerie disponible de 2.920 milliers d'Euros.

- Passif

Au 31 décembre 2010, les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 55.115 milliers d'Euros contre 55.374 milliers d'Euros au 31 décembre 2009.

Les passifs non courants s'élèvent à 4.910 milliers d'Euros contre 11.485 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent, la diminution provenant essentiellement du poste dettes financières à long terme. Le solde de la dette à moyen terme d'un montant nominal de 3.440 milliers d'Euros remboursable en 2012 a été classé en dettes financières à court terme, un covenant n'ayant pas été respecté en 2010.

Les passifs courants sont en augmentation de 10.438 milliers d'Euros à 70.690 milliers d'Euros contre 60.252 milliers d'Euros en 2009. Les variations principales concernent :

- le poste dettes financières pour une augmentation de 2.982 milliers d'Euros
- le poste dettes fournisseurs pour une augmentation de 1.752 milliers d'Euros
- le poste autres dettes pour une augmentation de 5.411 milliers d'Euros.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 170.080 milliers d'Euros contre 154.710 milliers d'Euros l'exercice précédent soit une augmentation de 10% (8,4% à périmètre comparable).

Le résultat opérationnel courant pour l'exercice 2010 ressort bénéficiaire de 2.613 milliers d'Euros contre une perte de 1.614 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2010 ressort bénéficiaire de 289 milliers d'Euros contre une perte de 2.694 milliers d'Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges de personnel s'élève à 121.108 milliers d'Euros contre 116.781 milliers d'Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 3,7%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1.905 contre 1.925 au titre de l'exercice précédent soit une variation de -1%.

Le coût de l'endettement financier net laisse apparaître une perte de 519 milliers d'Euros contre une perte de 999 milliers d'Euros au titre de 2009.

Après prise en compte :

- des autres produits et charges financiers de -304 milliers d'Euros contre -373 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, d'une charge d'impôt de 1.311 milliers d'Euros contre un produit d'impôt de 999 milliers d'Euros pour l'exercice précédent, Il est à noter que ce poste comprend en 2010 la CVAE pour 1.620 milliers d'Euros. Cet impôt remplace la taxe professionnelle qui était constatée en charge opérationnelle.

l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte nette de 1.845 milliers d'Euros contre une perte de 3.072 milliers d'Euros l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 1.845 milliers d'Euros.

c) Facteurs de risque

Risque de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement

La Direction du Groupe estime que le risque de liquidité est limité. La situation financière de l'entreprise évolue favorablement au cours de l'exercice 2010 : son endettement financier net passe de 2.215 K€ au 31 décembre 2009 à 1.085 K€ au 31 décembre 2010 grâce à la forte réduction de l'endettement financier brut de (4.050 K€) compte tenu du remboursement normal des prêts. Néanmoins, la trésorerie disponible de SQLI est en baisse de (2.920 K€).

Endettement financier net de SQLI au cours des 2 derniers exercices

	Données 2010	Données publiées 2009	Evolution 2010 vs. 2009
Dettes financières à long terme	207	7.239	-7.032
Dettes financières à court terme	7.743	4.761	+2.982
Total de l'endettement financier brut	7.950	12.000	-4.050 K€
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-6.865	-9.785	+2.920
Total de l'endettement financier net	1.085	2.215	-1.130

Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Dans le cadre de l'emprunt à moyen terme de 17,2 M€ souscrit en 2007 auprès du pool bancaire constitué par Société Générale, BNP Paribas, Banque Palatine et Neuflyze OBC Entreprise, SQLI a consenti les garanties suivantes à leur profit :

- Nantissement de la totalité des actions des sociétés CLEAR VALUE SAS, EOZEN Belgium et EOZEN Luxembourg,

- Nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 M€,
- Délégations de paiement des garanties de passif consenties par les cédants des sociétés EOZEN Belgium et EOZEN Luxembourg, et
- Délégation du contrat d'assurance Homme-Clé.

Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers présentés ci-après.

Ratios bancaires liés aux covenants de l'emprunt de 17,2 M€

Période de 12 mois s'achevant au	Rapport Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé	Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé	Dettes Financières Brutes / Fonds Propres Consolidés	Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés ⁽¹⁾
	Inférieur à :	Supérieur à :	Inférieur à :	Inférieur à :
31/12/2008	1,5	1	0,8	Pas de niveau à respecter
31/12/2009 ⁽¹⁾	EBE Consolidé >-1000K€	Pas de niveau à respecter	0,3	0,15
31/12/2010	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2011	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter
31/12/2012	1	1	0,5	Pas de niveau à respecter

Note : ⁽¹⁾ Selon avenant conclu le 28 décembre 2009

Par ailleurs, à compter de janvier 2010, la trésorerie brute du groupe doit être supérieure à 4.000 K€ à la fin de chaque mois jusqu'au 30 avril 2011.

Les opérations suivantes réalisées sans l'accord préalable des prêteurs pourraient également entraîner l'exigibilité anticipée du prêt :

- Investissements supérieurs à 1 M€ par an.
- Opérations de croissance externe pour un montant supérieur à 0,5 M€ par an. Par exception, les opérations de croissance externe ne nécessitent pas l'accord préalable des prêteurs à condition d'être financées à hauteur d'au moins 40 % par augmentation de capital en numéraire ou en nature et que le prix payé en numéraire soit inférieur ou égal à 3,5 M€.

L'ensemble de ces covenants est à ce jour respecté par SQLI à l'exception du ratio Rapport Cash Flow Libre Consolidé / Service de la Dette Consolidé qui atteint la valeur de 0,62 en 2010 alors qu'il devait excéder 1. En conséquence, la part « long terme » de 3.440 K€ de cette dette a été classée en dette à « court terme ».

Le Groupe reste confiant dans ses perspectives et sa capacité à faire face à ses échéances, notamment en raison de l'émission d'une OBSAAR dont la souscription est garantie par un pool de trois banques pour un montant de 17,0 M€. Une partie du produit de cette émission sera consacrée au remboursement de la dette résiduelle de 6,9 M€ de l'emprunt à moyen terme souscrit en 2007 pour 17,2 M€. Cette opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 25 mars 2011. Dans le cas où après émission des OBSAAR, SQLI ne rembourserait pas le Prêt, alors les Obligations pourraient être rendues exigibles.

Au 31 décembre 2010, le Groupe SQLI dispose également d'une capacité d'affacturage intacte (ligne disponible de 21,9 M€ au 31 décembre 2010 mobilisable à hauteur de 90 %) et d'une capacité de découverts bancaires de 4,0 M€ dont 3,5 M€ non utilisée au 31 décembre 2010.

Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

La facturation subit une saisonnalité selon le nombre de jours ouvrables du mois, et une saisonnalité annuelle en décembre liée à la clôture des budgets annuels des clients.

Pour ce qui est des dépenses, il existe un pic le premier mois de chaque trimestre civil lié aux loyers trimestriels et aux charges trimestrielles de retraite et de mutuelle.

La variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation s'élève à (165 K€) en 2010, contre 4.690 K€ en 2009.

Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (hors variation de périmètre)

(En milliers d'euros)

	Données 2010	Données publiées 2009
Variation des clients	-6.951	6.288
Variation des fournisseurs	578	-1.015
Variation des autres actifs et passifs courants	6.542	-177
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé	-334	-406
Variation du besoin en fonds de roulement	-165	4.690

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Compléments de prix

Aston Education

Le complément de prix provisionné dans le cadre de l'acquisition du groupe Aston Education a été majoré de 76 K€ compte tenu du chiffre d'affaires et de l'EBIT réalisés en 2010 par l'activité Formation. Le complément de prix s'élève donc au 31 décembre 2010 à 684 K€ : 228 K€ seront réglés en mai 2011 et le solde de 456 K€ est payable chaque année à compter de mai 2012 et ce, jusqu'en mai 2014. Ce passif non courant a été comptabilisé pour sa valeur actuelle soit 444 K€.

Litiges

Concernant l'action engagée par les sociétés Andrino et Private Outlet, un accord transactionnel a été signé en 2011 conforme à la position comptable adoptée dans les comptes de l'exercice 2009, soit le constat d'un risque de non recouvrement des créances relatives à ces clients pour un montant de 74 K€.

Par ailleurs, 11 litiges prud'homaux sont provisionnés au 31 décembre 2010 pour 265 K€.

Enfin, SQLI a reçu le remboursement des crédits d'impôt recherche (CIR) 2008 et 2009, activés par le Groupe SQLI, et non encore prescrits soit au total 2.692 K€. Les provisions pour dépréciation des crédits remboursés ont en conséquence été reprises et à titre prudentiel, des provisions pour risques ont été dotées à hauteur des CIR 2008 et 2009, soit 2.692 K€. Une provision pour dépréciation a été dotée pour le CIR 2010, soit 1.149 K€. Ces provisions seront maintenues jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale.

Risques liés à l'activité

- Risques liés aux clients :

Tout en développant son activité, SQLI veille à maintenir une grande diversification de sa clientèle et des secteurs d'activité auxquels elle s'adresse, de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de clients.

En 2010, le poids des principaux clients du groupe SQLI était le suivant :

- Le premier client du Groupe a représenté 4,3 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les 5 premiers clients du Groupe ont représenté 17,9 % du chiffre d'affaires consolidé ;
- Les 10 premiers clients du Groupe ont représenté 28,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage qui fournit une assurance-crédit et une analyse de la solvabilité des clients, un service de première relance et un suivi des contentieux pour l'essentiel de l'activité commerciale du groupe SQLI en France. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille essentiellement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

Enfin, les procédures de crédit management et de recouvrement mises en place permettent de maîtriser le risque client (vérification préalable de la solvabilité du prospect, suivi des encours, suivi des délais de règlement client, relance client et procédures contentieuses).

- Risques liés aux fournisseurs

SQLI n'a pas de fournisseurs dont l'importance soit significative. Par ailleurs, il n'existe pas de dépendance que ce soit en matière de prix ou de ressources vis-à-vis d'un quelconque fournisseur ; en effet, SQLI estime pouvoir se fournir rapidement auprès d'autres fournisseurs pour des produits à prix et qualité équivalents.

Concernant la dépendance à certains fournisseurs, SQLI précise que :

- La part du 1^{er} fournisseur dans les achats du groupe SQLI est de 6,6 %,
- La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats du groupe SQLI est de 19,6 %,
- La part des 10 premiers fournisseurs dans les achats du groupe SQLI est de 27,5 %.

Des contrats spécifiques sont noués avec chacun des sous-traitants, contrats qui permettent de protéger au mieux SQLI.

- Risque liés à la Concurrence

SQLI estime que la concurrence va s'intensifier et entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'industrialisation de son approche métier et son positionnement sur des offres à valeur ajoutée. Un engagement de non concurrence a été souscrit par Monsieur El Mir, Président du conseil d'administration de la société jusqu'au 29 mars 2011 (voir paragraphe sur les risques liés aux engagements hors-bilan).

- Risques liés aux départs de personnes clés

La croissance de SQLI dépend de son aptitude à attirer, recruter, motiver et conserver les personnes compétentes.

La pérennité des activités de SQLI repose notamment sur son management et plus particulièrement sur la présence de son Directeur Général Julien Mériaudeau. Dans ce cadre,

la masse des obligataires bénéficie d'une délégation d'assurance homme clé souscrite à hauteur de 3.060.000 euros auprès de l'AGIPI (groupe AXA) par SQLI sur la personne de Julien Mériaudeau.

La Direction du Groupe estime que le risque de départ de personnes clés est faible car l'entreprise est organisée en centres de profit placés sous la responsabilité de managers qui disposent de l'autonomie nécessaire pour son fonctionnement. Ces responsabilités et autonomies opérationnelles conduisent à une forte implication des managers dans la vie de l'entreprise renforcée par le développement de synergie entre les différents centres de profit (synergie commerciale, de compétence métier, etc.).

Cette organisation favorise l'engagement des managers dans la durée, comme le montre le tableau ci-dessous ; et le fonctionnement en mode réseau, c'est à dire s'appuyant sur les autres membres du groupe pour former une véritable équipe. La Direction du Groupe veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et à faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

Taux de rotation du personnel par tranche d'âge

Tranche d'âge	2010	2009	2008
20 - 24 ans	19,2 %	11,3 %	12,4 %
25 - 29 ans	26,2 %	18,9 %	23,9 %
30 - 34 ans	26,1 %	20,9 %	25,1 %
35 - 39 ans	26,3 %	20,4 %	28,5 %
40 - 44 ans	21,1 %	16,7 %	22,2 %
45 - 49 ans	19,1 %	14 %	30,8 %
50 - 54 ans	17,2 %	4 %	27,0 %
55 - 59 ans	2 %	2 %	2,0 %
60 - 64 ans	1 %	0 %	0,0 %
65 ans et plus	0 %	0 %	0,0 %

- Les taux de rotation calculés ci-dessus correspondent aux rapports entre les sorties de toute nature au cours de l'exercice 2010 et l'effectif au 31 décembre 2010.

- **Risques liés à la politique de croissance externe**

La politique de croissance externe poursuivie par le Groupe peut comporter des risques liés à l'intégration des sociétés, au départ de personnes compétentes, à des pertes de clientèle, etc. SQLI estime que si la rentabilité attendue n'est pas atteinte, il existe un risque maximum de dépréciation des écarts d'acquisition d'un montant de 43,0 M€ au 31/12/2010.

Début 2011, SQLI a procédé à l'acquisition de WAX ! INTERACTIVE pour un prix ferme de 665 K€. Le protocole d'acquisition prévoit le paiement de compléments de prix calculés en fonction du résultat courant avant impôt et charges financières (RCAICF) et du taux de marge (RCAICF/ chiffre d'affaires) des exercices 2011 et 2012 et de la croissance du chiffre d'affaires. Le complément de prix maximum est de 62,5 K€ par an en 2011 et 2012 représentant un montant total de 125 K€. Les cédants ont consenti une garantie d'actifs et de passifs et une garantie des garanties sous forme de caution bancaire de 150 K€.

Les risques liés à cette acquisition sont communs à l'ensemble des acquisitions de SQLI à savoir les difficultés d'intégration au groupe, le départ des hommes clefs et de collaborateurs,

la perte de clientèle, la survenance ou la découverte de litiges et des écarts sur les résultats attendus.

- **Risques liés aux engagements hors bilan**

Indemnités de départ de Monsieur El Mir et engagement de non concurrence.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008 a décidé d'attribuer à Monsieur Yahya El Mir une indemnité de 250.000 € en cas de départ de la Société, pour quelque raison que ce soit, sous réserve que la marge opérationnelle courante de la Société soit supérieure ou égale à 5 % au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble de ses fonctions au sein de la société SQLI.

Par ailleurs, Monsieur Yahya El Mir a accepté de souscrire un engagement de non-concurrence en contrepartie duquel la Société s'est engagée à lui verser, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60 % de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300 % de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 80 %, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du groupe SQLI ; et
- à hauteur de 20 %, en soixante mensualités égales.

En cas de violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence, la Société serait automatiquement libérée de toute obligation de verser les mensualités visées ci-dessus, les mensualités précédemment versées restant toutefois acquises à Monsieur El Mir. Monsieur El Mir devrait en outre restituer une fraction du montant par lui perçu au titre du versement de 80 % décrit ci-dessus, au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date de la violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence et la date d'expiration normale de son engagement.

Le président du Conseil d'administration, Monsieur Yahya El Mir, a annoncé aux membres du conseil le 16 décembre 2010 son souhait de mettre fin à l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI avant la fin du premier semestre 2011. L'indemnisation de son engagement de non concurrence a été constatée en charge à payer à fin décembre 2010 pour un montant de (984 K€).

Monsieur Yahya El Mir a démissionné de l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2011. Comme indiqué précédemment, la Société bénéficiera d'un engagement de non concurrence de sa part en contrepartie d'une indemnité de (984 K€).

Risques liés au marché (taux, change, actions et crédits)

- **Risques de taux**

La Société est exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt notamment en raison de l'emprunt de 17 M€ contracté en 2007 auprès d'un pool bancaire au taux variable EURIBOR 3 mois augmenté d'un spread de 170 points de base. Compte tenu, d'une dette résiduelle de 6.880 K€ pour cet emprunt à comparer à une dette résiduelle totale de 7.054 K€, 97,5 % des dettes financières du groupe SQLI sont à taux variables.

Pour se prémunir contre ce risque de taux, la Société a contracté en 2007 une couverture de taux sur la durée de remboursement de cet emprunt.

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2010, sont les suivantes:

(En milliers d'euros)

Date de commencement	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007	Total
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale	
Taux variable	EURIBOR 3 Mois	EURIBOR 3 Mois	EURIBOR 3 Mois	
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58 %	4,60 %	4,60 %	
Montants notionnels couverts au 31 décembre :				
2010	1.680	2.080	3.120	6.880
2011	840	1.040	1.560	3.440
Juste valeur des instruments au 31/12/2010	-58	-72	-108	-238

En 2010, la variation de la juste valeur des instruments a généré un produit de 231 K€, à comparer à un produit de 41 K€ en 2009. Néanmoins, compte tenu du remboursement prévu par SQLI de l'emprunt moyen terme de 6,9 M€ de dette résiduelle, suite à l'émission de l'OBSAAR, la couverture prévue pour la période 2011-2012 deviendra sans objet. Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe SQLI au 31 décembre 2010.

Exposition du Groupe SQLI au risque de taux au 31 décembre 2010

(En milliers d'euros)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette avant couverture		Instruments de couverture de taux		Exposition nette après couverture	
	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.	Taux fixe	Taux var.
< à 1 an		6.865		7.743		878		-3.440		-2.562
1 an à 2 ans			114		114			-3.440	114	-3.440
2 ans à 3 ans			93		93				93	
3 ans à 4 ans			0		0				0	
4 ans à 5 ans										
> à 5 ans										
Total		6.865	207	7.743	207	878		-6.880	207	-6.002

Analyse de l'impact de la variation des taux d'intérêts

(En milliers d'euros)

	2011
	Impact en résultat avant impôt
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêt	+60
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêt	-60

Comme exposé ci-dessus, la Société s'est couverte contre tout risque de variation des taux d'intérêt sur la totalité des emprunts à taux variables contractés. Ainsi, en 2011, sur la base de l'encours des emprunts bancaires au 1er janvier 2011, une augmentation de 1 point des taux d'intérêt applicables aurait pour conséquence une augmentation du résultat de 60 K€.

Le groupe SQLI possède des parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis pour un montant total de 650 K€ au 31 décembre 2010, à comparer à 5.236 K€ au 31 décembre 2009. Il s'agit principalement de Sicav Monétaire indexée sur l'Eonia (taux variable). Compte tenu de 6.215 K€ de disponibilités, la trésorerie totalise 6.865 K€ au 31 décembre 2010.

Les placements de trésorerie du Groupe sont exposés au risque de baisse des taux de rendement. Néanmoins, compte tenu des faibles montants engagés (650 K€ au 31 décembre 2010), une baisse de 1 % des taux de rendement (principalement EONIA) entrainerait une espérance moindre des revenus financiers d'environ 6,5 K€.

- Risques de change

SQLI réalise une partie de son activité hors zone euro par l'intermédiaire de ses filiales en Suisse, au Maroc et au Canada.

Le Groupe supporte un risque de change pour ses activités en Suisse, au Maroc et au Canada soit un chiffre d'affaires hors zone euro de 18,5 M€ en 2010 sur 170,1 M € consolidés (soit 11 % du chiffre d'affaires total). Toutefois le risque de change pour ces zones est très limité car l'ensemble des charges (essentiellement des salaires) et du chiffre d'affaires est réalisé en monnaie locale, le Groupe bénéficiant ainsi d'une couverture induite des fluctuations de changes.

Risque de change - Présentation de la position nette après gestion

(En milliers d'euros)

	\$ CAD	FR CHF	MAD	Total
Actifs	1.370	7.953	5.320	14.643
Passifs	286	3.025	2.385	5.696
Position nette avant gestion	1.084	4.928	2.935	8.947
Positions hors bilan	0	0	0	0
Position nette après gestion	1.084	4.928	2.935	8.947

Le groupe SQLI considère que les montants engagés sont non-significatifs : et comme le risque de change est dispersé sur plusieurs monnaies. Les positions en devise ne sont pas couvertes par des instruments de couverture de change.

Calcul du risque de perte sur la position nette globale en devises

(En milliers d'euros)

	\$ CAD	FR CHF	MAD	Total
Impact en résultat avant impôt				
Hausse de 1 % du taux de change	11	49	29	89
Baisse de 1 % du taux de change	-11	-49	-29	-89

Risque Technologique

Le Groupe ne peut garantir l'identification et l'intégration rapide de toute évolution technologique. Cependant, il a toujours été précurseur dans l'adoption et l'intégration des nouvelles technologies. Il a consacré en 2010 2,5% du CA au titre du Crédit Impôt Recherche.

Risques assurance

Le groupe SQLI a une couverture de ses risques professionnels satisfaisante et n'est actuellement impliqué dans aucun litige lié à son activité non couvert par ses contrats d'assurance. Les risques relatifs aux pertes à terminaison ou aux pénalités de retard non couverts par l'assurance responsabilité civile font l'objet de provisions pour risques et charges dans les comptes de la société.

Le groupe SQLI dispose d'un contrat de responsabilité civile auprès de la compagnie AXA qui couvre les dommages causés aux tiers à l'occasion de son activité pour un montant maximum :

- par sinistre engageant sa responsabilité civile exploitation de 7 500 000 €.
- par sinistre et par année d'assurance en RC professionnelle de 10.000.000€

La responsabilité civile des mandataires sociaux de la société dans le cadre de l'exercice de leur mandat est couverte par une assurance souscrite auprès de la compagnie AXA ; le montant de la garantie est de 10.000.000€.

Le risque de perte d'exploitation est un risque significatif non couvert et pour lequel la gestion est assurée directement par SQLI. Les frais de reprise d'activité engagés en cas de sinistre au-delà d'une charge normale d'exploitation, sont toutefois couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA pour un montant de 2.000.000 €.

Une assurance homme clef a été souscrite sur la tête du Directeur Général au profit de la société pour un montant garanti de 3.060.000€ ; ce montant s'il était perçu serait affectés au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire souscrit.

Tableau de synthèse des principales polices d'assurance en vigueur en 2010

Type de risque	Compagnie	Coût annuel	Etendue de la couverture
MRE	AXA	32 K€	Incendie, DDE, Vol, frais supplémentaires
RC professionnelle	AXA	0,106 % du CA	RC exploitation plafond 7.500 K€ par sinistre RC professionnelle plafond 10.000 K€ par sinistre et par année d'assurance
Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants	AXA	25 K€	Faute ou manquement des dirigeants, garantie de 10.000 K€ par sinistre
Flotte automobile	AXA	40 K€	Dommages Tous accidents

d) Evènements importants survenus depuis le début de l'exercice 2011

Le 1er mars 2011, SQLI a acquis 100% du capital de la société Wax ! Interactive, qui vient renforcer ses offres au sein de l'axe Ubimédia et qui va constituer son pilote pour développer ses activités hors SAP en Belgique. Le protocole d'acquisition prévoit le paiement en numéraire d'un prix ferme de 665 K€ ainsi qu'un complément de prix d'un montant

maximum de 125 K€, calculé en fonction des performances opérationnelles de la société sur les exercices 2011 et 2012.

Fin février 2011, SQLI cède le fonds de commerce de son agence Méditerranée, qui emploie 20 collaborateurs à Aix-en-Provence et Montpellier. La cession a été réalisée au prix symbolique de 1 euro au profit de la société SMILE, le leader français de l'intégration de solutions Open-Source.

Afin de financer sa stratégie de développement et en même temps fédérer autour d'elle ses actionnaires, ses partenaires financiers et ses managers, SQLI lance une OBSAAR de 17 M€ remboursable sur 5 ans, opération dont les modalités font l'objet de la note d'opération visée par l'AMF le 25 mars 2011 sous le numéro 11-085.

Aucun autre évènement intervenu postérieurement à la clôture ne vient modifier la lecture des comptes clos au 31 décembre 2010.

e) **Perspectives**

En 5 ans, SQLI a réussi l'intégration de 14 acquisitions qui ont permis de renforcer sa position de leader français dans l'e-business et de développer des Solutions Métiers (Santé, MCO,...) à forte valeur ajoutée. Les exercices 2009 et 2010 ont été consacrés à la transformation en profondeur du groupe pour permettre d'exploiter au mieux ces potentiels et savoirs-faires. Ces transformations ont d'autant plus pesé sur la rentabilité opérationnelle qu'elles ont été mises en œuvre en période de crise économique sévère.

La rentabilité opérationnelle courante s'est redressée en 2010 avec un bénéfice de 2.613 contre une perte de 1.614 milliers d'Euros en 2009, le groupe commence à recueillir les fruits de ses investissements. Julien Mériaudeau Directeur Général de la société depuis le 1^{er} septembre 2010 a indiqué qu'il entendait poursuivre sa stratégie visant à accroître significativement la valeur ajoutée des offres du groupe.

Le lancement de l'Obsaar en mars 2011 va donner au groupe les moyens de poursuivre son plan de développement. Le groupe ne communique pas d'objectifs chiffrés pour les exercices à venir, mais table toutefois sur une amélioration progressive de ses principaux indicateurs financiers.

f) **Activités en matière de recherche et de développement**

Le groupe a poursuivi ses efforts en matière de recherche et de développement en 2010 sur les principaux thèmes suivants :

- Veille technologique, recherche développement, prototypages sur les nouvelles technologies émergentes
- Serveur de rapprochement identité et Dossier Médical Personnel dans le secteur santé
- Ubimédia
- Solution Ideoproject
- Solution Ubigreen

Le montant du crédit d'impôt recherche SQLI pour l'exercice 2010 s'élève à 1,1 million d'euros qui a fait l'objet d'une provision non déductible équivalente, la consistance de cet actif n'étant pas définitivement acquise.

II. RAPPORT SUR LA GESTION DE SQLI

Les éléments ci-dessous viennent compléter le chapitre I portant sur la présentation de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé.

a) Présentation de la situation et de l'activité de SQLI en 2010

La situation et l'activité présentées pour le groupe SQLI au chapitre I a) ci-avant sont globalement identiques pour la société SQLI au correctif des données chiffrées sociales précisées ci-après.

b) Examen des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de SQLI

Le tableau suivant résume les chiffres clés de la Société.

	31 décembre 2010 en €	31 décembre 2009 en €
Chiffre d'affaires	124.873.987	107.516.209
Résultat d'exploitation	(2.492.781)	(3.741.598)
Résultat courant avant impôts	(4.591.712)	(5.586.538)
Résultat net	(4.852.675)	(4.327.287)
Capital	1.823.474	1.763.652
Capitaux propres	40.492.521	45.056.605
Dettes	73.541.459	67.336.169
Actif immobilisé (net)	53.939.696	55.013.508
Total du bilan	117.658.012	114.568.230
Dividende	0	0

Présentation et analyse du bilan

- Actif
 - Au 31 décembre 2010, l'actif immobilisé net de la société s'élevait à 53.939.696 Euros contre 55.013.508 Euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 1,9%.
 - L'actif circulant atteint 63.309.162 Euros contre 59.503.892 Euros au 31 décembre 2009, soit une diminution de 6,4 % résultant principalement:
 - d'une augmentation de 34,2% du poste client
 - d'une diminution de 4,9% des autres créances
 - d'une diminution de 88,9% de la trésorerie disponible

- Passif
 - Au 31 décembre 2010, les capitaux propres s'élèvent à 40.492.521 Euros contre 45.056.605 Euros au 31 décembre 2009. La variation résulte principalement du résultat de l'exercice pour -4.852.675 Euros.
 - Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.623.666 Euros contre 2.175.456 Euros au titre de l'exercice précédent.
 - Les dettes s'élèvent quant à elles à 73.541.459 Euros contre 67.336.169 Euros au 31 décembre 2009, soit une hausse de 9,2%.

Présentation et analyse du résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 124.873.987 Euros contre 107.516.209 Euros l'exercice précédent soit une hausse de 16%. L'ensemble des produits d'exploitation s'établit à 130.021.477 Euros contre 112.089.384 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 132.514.258 Euros contre 115.830.982 Euros l'exercice précédent soit une hausse de 14%.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice ressort en perte de 2.492.781 Euros contre une perte de 3.741.598 Euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 61.565.262 Euros contre 56.747.890 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 8,5 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 28.602.554 Euros contre 26.344.460 Euros au titre de l'exercice précédent soit une variation de 8,6%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1419 contre 1376 au titre de l'exercice précédent soit une variation de 3,1 %.

Le résultat financier 2010 laisse apparaître une perte de 2.098.931 Euros contre une perte de 1.844.940 Euros au titre de 2009.

Le résultat courant avant impôts s'établit à une perte de 4.591.712 Euros contre une perte de 5.586.538 Euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de la perte exceptionnelle de 2.222.164 Euros contre perte exceptionnelle de 105.252 Euros pour l'exercice précédent,
- d'un produit d'impôt sur les sociétés de -1.961.202 Euros contre -1.364.503 Euros pour l'exercice précédent,

l'exercice clos le 31 décembre 2010 se traduit par une perte de 4.852.675 Euros contre une perte de 4.327.287 Euros l'exercice précédent.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous confirmons qu'à l'exception des amortissements excédentaires sur les véhicules, aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 de ce Code n'a été engagée par la société au cours de l'exercice écoulé. L'impôt sur les sociétés du au titre de cet amortissement excédentaire de 163.429,69€ s'élève à 54.476€.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société SQLI SA par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2010 se décompose comme suit :

2010 En milliers d'euros	Total en K€	Echu	Non- échu	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Hors échéance
-----------------------------	----------------	------	--------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Fournisseurs	6 084	2 195	3 889	303	479	806	1 850	451
fournisseurs d'immobilisation	11	0	11				11	
Total à payer	6 095	2 195	3 900	303	479	806	1 861	451

Factures non parvenues	1 721	0	1 721					1 721
Fournisseurs Groupe	4 522	111	4 411	595	676	-1 167	1 788	2 519

Total	12 338	2 306	10 032	898	1 155	-361	3 649	4 691
-------	--------	-------	--------	-----	-------	------	-------	-------

2009 En milliers d'euros	Total en K€	Echu	Non- échu	0 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 45 jours	46 à 60 jours	Hors échéance
Fournisseurs	4 966	1 903	3 063		1 345	82	303	1 333
Fournisseurs d'immobilisation	52		52					52
Total à payer	5 018	1 903	3 115		1 345	82	303	1 385
Factures non parvenues	1 102		1 102					1 102
Autres : Fournisseurs groupe	3 812		3 812		3 812			
TOTAL	9 932	1 903	8 029		5 157	82	303	2 487

c) **Proposition d'approbation et d'affectation du résultat de SQLI**

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et font apparaître une perte de 4.852.675 Euros que nous vous proposons d'affecter en Report à nouveau, le report à nouveau se trouvant ainsi ramené à 3.281.645 Euros.

Nous vous rappelons que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

d) **Filiales et participations**

Au 31 décembre 2010, les participations de SQLI étaient les suivantes :

Nom	Siège	31/12/2010		31/12/2009	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)			Société consolidante	
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	Cession fin 12 2010		100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN FRANCE SAS (ANCIENNEMENT CLEAR VALUE FRANCE SAS)	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	TUP le 31/08/2010		100 %	100 %
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %	100 %	100 %
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %	100 %	100 %
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	TUP le 31/08/2010		100 %	100 %
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN LG SAS (ANCIENNEMENT EOZEN FRANCE SAS)	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
EOZEN SINGAPORE	Singapour	100 %	100 %	100 %	100 %
GEIE XYPESQLI	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	98 %	98 %
NAGA CONSEIL SAS	Paris (75)	100 %	100 %	100 %	100 %
ASTON EDUCATION SAS	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
ASTON INSTITUT SARL	Boulogne-Billancourt (92)	100 %	100 %	100 %	100 %
SYSRESO SARL	Boulogne-Billancourt (92)	TUP le 31/08/2010		100 %	100 %
SQLI DEFENSE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	-	-

Au cours de l'exercice 2010, les opérations juridiques suivantes ayant un impact sur le périmètre du groupe sont intervenues :

- Transfert universel de patrimoine des sociétés SYSRESO, URBANYS et APPIA CONSULTING à respectivement ASTON EDUCATION SQLI et CLEAR VALUE SAS avec effet au 1er septembre 2010,
- Cession de LNET MULTIMEDIA SARL fin décembre 2010 autorisée par le Tribunal de commerce de Nantes.

e) **Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce**

Il vous sera demandé, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'approuver, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 après avoir été régulièrement autorisées par le Conseil d'administration.

Le rapport de vos commissaires aux comptes présente les principales caractéristiques des conventions passées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours du présent exercice.

III. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF dans sa version consolidée de décembre 2008, comprenant le code d'octobre 2003 complété par les recommandations AFEP / MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des mandataires sociaux.

a) Composition du Conseil d'administration

A la date d'établissement du présent rapport, le Conseil d'administration de SQLI est composé de la manière suivante :

Mandat	Titulaire	Début du mandat	Fin du mandat	Indépendance*
Administrateur Président du Conseil d'Administration jusqu'au 29 mars 2011	Yahya El Mir	30 juin 2008	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	
Administrateur	Jean Rouveyrol	Idem	Idem	
Administrateur	Roland Fitoussi	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur Président du Conseil d'Administration à compter du 29 mars 2011	Dominique Chambas	Idem	Idem	Indépendant
Administrateur	Jean-David Benichou	Cooptation par le Conseil d'administration du 13 novembre 2008	Idem	Indépendant
Administrateur	Fabienne Conte	Cooptation par le conseil d'administration du 29 mars 2011		

** La qualification d'administrateur indépendant a été débattu par le Conseil d'administration et répond aux critères du code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF.*

Monsieur Yahya El Mir a démissionné de l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI lors du conseil d'arrêté des comptes du 29 mars 2011.

Le Conseil d'administration a décidé le 7 juillet 2010 de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. A effet du premier septembre 2010, Julien Mériaudeau a été nommé Directeur Général de la société, Monsieur Yahya El Mir assumant les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué : Monsieur Nicolas Rebours.

Le Conseil d'administration a limité les pouvoirs accordés à Monsieur Julien Mériaudeau en sa qualité de Directeur Général en requérant l'accord préalable du Conseil d'Administration pour toute acquisition de société réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 10% au chiffre

d'affaires consolidé du groupe SQLI au titre du dernier exercice clos, ainsi que pour toute émission de valeur mobilière

Le Conseil d'administration a limité les pouvoirs accordés à Monsieur Nicolas Rebours en sa qualité de Directeur Général Délégué en requérant l'accord préalable du Directeur Général pour toute acquisition de société ou de fonds de commerce et pour toute décision entraînant pour la Société un engagement financier supérieur à 1.000.000€, sauf signature de marchés publics pour lesquels le Directeur Général Délégué peut engager la Société sans limitation de montant.

b) Fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport joint du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP / MEDEF qui ont été écartées et les raisons pour les quelles elles l'ont été. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2011.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur. Ce règlement intérieur est susceptible d'être modifié par le Conseil d'administration compte tenu de l'évolution des lois et règlements et de son propre mode de fonctionnement.

Lors de sa réunion du 29 mars 2011, le Conseil d'administration a procédé à son évaluation.

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2010 et le taux moyen de participation de ses membres a été de 93,5%.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Conseil d'administration a mis en place, à compter du 1^{er} septembre 2009, un Comité d'audit chargé du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit s'est réuni deux fois en 2010 et le taux de participation de ses membres a été de 100%.

c) Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux

Nous vous communiquons, dans le tableau ci-après, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de SQLI, au cours de l'exercice écoulé.

1. Administrateurs de la Société

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé	Lieu du siège social de la société
M. Yahya El Mir	Président du Conseil d'Administration jusqu'au 29 mars 2011	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président Directeur général	SQLI MAROC SA	
	Gérant	LNET Maroc (fusionnée avec SQLI Maroc)	
	Président	Eozen France (anciennement Clear Value France SAS)	
	President	Clear Value SAS	
	Administrateur	Clear Vision International	
	Président du Conseil d'administration	EOZEN SA	
	Administrateur	EOZEN Belgium	
	Président	SQLI Suisse	
	Gérant	ALCYONIX France	
M. Jean Rouveyrol	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Contrat de travail (chargé de mission sur le thème du développement durable)	SQLI	Idem
M. Roland Fitoussi	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Président du Conseil de Surveillance	Solving Efeso	144, avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
	Président	Sethi	331 avenue Louise, Bruxelles Belgique
	Gérant	Immobilière Fenelon	76 av de Iena 75016 Paris
	Gérant	Sté civile Albine 49	Idem
	Gérant	HIP Fenelon	Idem
M. Dominique Chambas	Administrateur Président du Conseil à compter du 29 mars 2011	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	SCI Olympe	22 rue Felix Bourquelot 77160 Provins
	Gérant	Synergie Consulting	19, rue Auguste Chabrières 75015 Paris
	Membre du Conseil de Surveillance	Yatoo Partoo	18, rue Raymond Lefevre 94200 Ivry sur Seine

M. Jean-David Benichou	Administrateur	SQLI	268, avenue du Président Wilson 93210 La Plaine Saint-Denis
	Gérant	VIARELAY	152 bd Pereire 75017 paris
	Gérant	VIATELECOM	152 bd Pereire 75017 paris
	Président	UNIVERSAL TELECOM	21 bd Poissonnière 75002 paris

Madame Fabienne Conte a été cooptée en tant que nouvel administrateur le 29 mars 2011 en remplacement de Monsieur Yahya El Mir démissionnaire.

2. Directeur Général et Directeur Général Délégué

Nom des mandataires sociaux	Mandats ou fonctions	Société dans laquelle le mandat ou la fonction est exercé
Julien Mériaudeau	Gérant Le contrat liant le groupe SQLI a Necilto a pris fin le 31 décembre 2010	Necilto
	Directeur Général Délégué jusqu'au 31 aout 2010	SQLI
	Directeur Général depuis le 1 ^{er} septembre 2010	SQLI
	Contrat de travail avec Eozen France jusqu'au 31aout 2010	Eozen France
Nicolas Rebours	Contrat de travail (Directeur administratif et financier)	SQLI SA
	Président	Abcial
	Administrateur	SQLI MAROC SA
	Administrateur	Clear Vision International
	Administrateur	EOZEN SA
	Administrateur	EOZEN Belgium
	Gérant et représentant de la société SQLI	GEIE Xype SQLI

IV. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations ci-après sont présentées conformément à la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux du 22 décembre 2008.

Elles sont conformes aux exigences du Code de commerce concernant les informations à donner dans le rapport de gestion, au Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires sociaux d'octobre 2008.

a) Tableau de synthèse des éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
M. Yahya El Mir Président du Conseil depuis le 1/9/2010	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	251.853	251.796
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau d</i>)		
TOTAL	251.853	251.796
M. Nicolas Rebours Directeur Général Délégué	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>)	171.333	176.987
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	171.333	176.987
M. Julien Mériaudeau Directeur Général Délégué depuis le 24/09/2009 Directeur Général à compter du 1/9/2010	Exercice N-1	Exercice N
Rémunérations dues au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau b</i>) SQLI a conclu en 2008 un contrat de prestations de services de management du groupe EOZEN avec la société NECILTO SARL dont Monsieur Julien MERIAUDEAU est l'associé unique et le gérant. Au titre de ce contrat, la société NECILTO facture à SQLI un montant forfaitaire de 19.350€ HT par mois auquel s'ajoute, le cas échéant un bonus annuel. Ce contrat s'est poursuivi jusqu'au 31/12/2010 date à laquelle le contrat a pris fin, le bonus pour 2010 s'élevant à 70.000€ HT	41.208	41.208
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	41.208	41.208

b) Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Yahya El Mir Président Directeur Général jusqu'au 31/8/2010 puis Président du Conseil d'Administration	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	250.000	250.000	250.000	250.000
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature : véhicule ET GSC	4.353	1.853	1.796	1.796
TOTAL	254.353	251.853	251.796	251.796

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Nicolas Rebours Directeur Général Délégué	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	151.500	151.500	151.500	151.500
rémunération variable	16.900	16.900	22.500	22.500
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature véhicule	2.933	2.933	2.987	2.987
TOTAL	171.333	171.333	176.987	176.987

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
M. Julien Mériaudeau Directeur Général Délégué depuis le 24/09/09 puis Directeur Général depuis le 1/9/2010	Exercice N-1		Exercice N	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
rémunération fixe	41.208	41.208	41.208	41.208
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence				
avantages en nature				
TOTAL	41.208	41.208	41.208	41.208

c) **Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants**

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2009	Montants versés au cours de l'exercice 2010
M. Yahya El Mir		
Jeton de présence	0	0
M. Jean Rouveyrol		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations (contrat de travail)	11.277	10.944
M. Roland Fitoussi		
Jetons de présence	6.000	7.218,75
Autres rémunérations	0	0
M. Dominique Chambas		
Jetons de présence	5.000	10.312,50
Autres rémunérations	0	0
Aurinvest représenté par M. Michel Demont		
Jetons de présence	5.000	7.218,75
Autres rémunérations	0	0
M. Jean-David Benichou		
Jetons de présence	5.000	8.250
Autres rémunérations	0	0

d) **Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux**

Aucune attribution n'est intervenue au cours de l'exercice 2010 au bénéfice de mandataires sociaux ; pour mémoire les attributions suivantes sont intervenues en 2008 :

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale	date du plan	Nombre d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Yahya El Mir	30.06.2008	500.000	30.06.2010	30.06.2012	sans
Julien Mériaudeau	30.06.2008	40.000	30.06.2010	30.06.2012	sans

Monsieur Julien Mériaudeau était salarié non mandataire social lors de l'attribution des 40.000 actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 30 juin 2008.

Le Conseil d'administration du 30 juin 2008, à l'unanimité a attribué gratuitement à Monsieur Yahya EL MIR 500.000 actions de la Société, non soumises à des conditions de performance ; En application de l'article L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a en outre décidé que Monsieur Yahya El Mir sera tenu de conserver 5% des actions qui lui sont attribuées gratuitement au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

La charge constatée dans les comptes consolidés 2010 au titre de ces attributions d'actions gratuites s'élève à 260.647 € pour Yahya el Mir et 20.852 € pour Julien Mériaudeau.

Lors de sa réunion du 13 novembre 2008, le conseil d'administration a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Sans revenir sur les décisions et engagements pris par la Société avant la publication des dites recommandations, détaillés ci-dessus, il considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société et se mettra en conformité avec elles au fur et à mesure qu'il aura à prendre des décisions concernant la rémunération des dirigeants.

- e) **Engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci :**

Le Conseil d'administration de SQLI a pris la décision suivante, à l'unanimité, au cours de sa réunion du 30 juin 2008 : En cas de cessation de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI, pour quelque raison que ce soit, Monsieur Yahya El Mir percevra une indemnité d'un montant de 250.000 euros sous réserve que la marge opérationnelle courante soit supérieure ou égale à 5% au titre du dernier exercice clos précédant la date de cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI.

L'indemnité, si elle est due, sera versée par la Société à Monsieur Yahya El Mir en une fois et dans les 30 jours de la réunion du Conseil d'administration constatant le respect des conditions prévues. Cette réunion devra avoir lieu dans les 10 jours de la cessation effective de l'ensemble des fonctions de Monsieur Yahya El Mir au sein de la société SQLI ou dans les 10 jours de la date d'arrêt des comptes du dernier exercice clos si cette date est postérieure, aux fins de constater le respect des conditions prévues et décider en conséquence le versement de l'indemnité de départ.

La présente décision du Conseil a été publiée sur le site internet de la Société conformément aux articles L.225-42-1 alinéa 3 et R.225-34-1 alinéa 1 du Code de commerce.

Par ailleurs, afin de protéger les intérêts légitimes de la Société et du Groupe SQLI, le Conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 30 juin 2008, a souhaité limiter la possibilité pour Monsieur El Mir de faire concurrence à la Société et au Groupe SQLI. Monsieur Yahya El Mira accepté de souscrire à un engagement de non concurrence lui interdisant, pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, pour quelque raison que ce soit (démission, révocation, arrivée du terme...) :

- (i) de s'intéresser, directement ou indirectement, pour son compte personnel ou celui d'un tiers, en tant que salarié ou mandataire social, aux principales sociétés concurrentes de la Société et du Groupe SQLI identifiées et listées dans l'étude réalisée en janvier 2008 par Pierre Audoin Consultants, ainsi qu'aux sociétés qu'elles contrôlent ou viendraient à contrôler et aux sociétés qui les contrôlent ou viendraient à les contrôler, le contrôle s'appréciant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce (ci-après les « **Entités Concurrentes** »),

- (ii) d'acquérir, directement ou indirectement, une participation au capital d'une Entité Concurrente supérieure à 2%, en actions ou en droits de vote, sauf si cette acquisition résulte d'une opération de rapprochement entre SQLI et ladite Entité Concurrente.

Cet engagement de non-concurrence est limité géographiquement à la France, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg, le Maroc et le Canada et est limité aux activités de la Société et plus généralement du Groupe SQLI.

En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à Monsieur Yahya El Mir, pendant cinq ans, une indemnité financière calculée sur une base annuelle égale à 60% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société, soit une indemnité totale égale à 300% de sa rémunération brute totale (fixe, variable et avantages en nature), perçue au titre des douze derniers mois de présence au sein de la Société. Cette indemnité totale sera payée selon les modalités suivantes :

- (i) à hauteur de 80%, en un versement à effectuer dans les trente jours de la date de cessation de l'ensemble de ses fonctions au sein du Groupe SQLI, et
- (ii) à hauteur de 20%, en soixante mensualités égales.

En cas de violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence, la Société serait automatiquement libérée de toute obligation de verser les mensualités visées au (ii) ci-dessus, les mensualités précédemment versées restant toutefois acquises à Monsieur El Mir. Monsieur El Mir devrait en outre restituer une fraction du montant par lui perçu au titre du (i) ci-dessus, au prorata du nombre de mois restant à courir entre la date de la violation par Monsieur Yahya El Mir de son engagement de non-concurrence et la date d'expiration normale de son engagement.

Suite à la dissociation des fonctions de Président et de directeur général, le Conseil d'administration du 7 juillet 2010 a constaté que le mandat de Président du Conseil d'administration de Monsieur Yahya El Mir étant maintenu à compter du 1^{er} septembre 2010, ces engagements ne trouvent pas à s'appliquer dans le cadre de la cessation de ses fonctions de Directeur Général de la Société. En conséquence, le Conseil d'administration a décidé que ces engagements se poursuivent selon leurs termes.

Monsieur Yahya El mir a annoncé au conseil du 16 décembre 2010 qu'il comptait démissionner de l'ensemble de ses mandats au sein du groupe SQLI au cours du premier semestre 2011. Le Conseil a décidé de constater une charge à payer au titre de l'indemnité de non concurrence de Monsieur Yahya El Mir dans les comptes de l'exercice 2010 pour un montant chargé de 984 milliers d'Euros.

f) Transactions des mandataires sociaux et des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux

Nous vous présentons ci-après, conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, un état récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier (acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées effectuées par les mandataires sociaux, des personnes ayant un lien personnel étroit avec eux, ainsi que par toute autre personne qui a le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie, et a, d'autre part, un accès régulier à des

informations privilégiées concernant directement ou indirectement la société et ce dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés financiers) réalisées au cours du dernier exercice.

Type d'opération	Nombre de titre	Prix moyen	Valeur en €	Nombre de mandataires
Achat d'actions	0			
Souscription d'actions par exercice de droits préférentiels	0			
Souscription d'actions par exercice de Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise	0			
Vente actions	0			

V. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

a) Modifications intervenues dans le capital social au cours de l'exercice 2010

Le capital social en début d'exercice était de 1.763.651,55 euros divisé en 35.273.031 actions de 0,05 Euros de nominal.

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission et d'apport	Nombre de titres émis	Valeur nominale	Montant cumulé du capital social	
						En valeurs	En titres
7 juillet 2010	Augmentation de capital par incorporation de réserves pour attribution définitive d'actions gratuites	46.837,50€	Prime 0€ -Frais : 3.031,23€	936.750	0,05 €	1.810.489,05€	36.209.781
24 septembre 2010	Augmentation de capital par incorporation de réserves pour attribution définitive d'actions gratuites	484,75€	Prime 0€ -Frais : 3.036,78€	9.695	0,05€	1.810.973,80€	36.219.476
2 décembre 2010	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise	12.500,00€	Prime 200.000€ -Frais : 3.065,67	250.000	0,05€	1.823.473,80€	36.469.476

Le capital social constaté en fin d'exercice est de 1.823.473,80 euros divisé en 36.469.476 actions de 0,05 Euros de nominal.

b) Déclarations de franchissements de seuil et identité des principaux actionnaires de SQLI

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

Par courrier reçu le 19 juillet 2010, la société Alto Invest (6, avenue Charles de Gaulle, Hall B, 78150 Le Chesnay), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juillet 2010, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 001 123 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,67% du capital et 4,90% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une modification du nombre de droits de vote de la société SQLI, constatée par le déclarant le 16 juillet 2010.

Par conséquent, conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 du Code de commerce, aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans les participations des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote.

<u>Actionnaires détenant plus de 5% du capital</u>
AURINVEST ALTO INVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 15% et/ou 20% du capital</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 5% des droits de vote</u>
Jean Rouveyrol AURINVEST
<u>Actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote</u>
Néant
<u>Actionnaire détenant plus de 20% des droits de vote</u>
Néant

c) **Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition (OPA)**

Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11.

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont celles prévues par les statuts et par la loi.

Le Conseil d'administration a reçu délégation de l'assemblée pour procéder à certaines émissions ou rachat d'actions. Le présent rapport comporte un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Il n'existe pas d'accord conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

Les éléments suivants relatifs à l'émission d'OBSAAR sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition :

- Amortissement anticipé des obligations au gré des porteurs en cas de Prise de Contrôle de la Société

En cas de Prise de Contrôle (telle que définie ci-dessous), tout porteur d'obligations pourra, à son seul gré, demander, pendant la période d'amortissement anticipé stipulée dans la note d'opération visée par l'AMF le 25 mars 2011 sous le n°11-085, l'amortissement anticipé des obligations dont il sera propriétaire.

"Prise de Contrôle" signifie le fait, pour une ou plusieurs entités, une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s) directement ou indirectement, agissant seule(s) ou de concert, d'acquérir le contrôle de la Société étant précisé que la notion de « contrôle » signifie, pour les besoins de cette définition, le fait de détenir (directement ou indirectement par l'intermédiaire de toutes entités elles-mêmes contrôlées par la ou les personne(s) concernée(s) la majorité des droits de vote de la Société.

- Exercice anticipé possible des BSAAR et clôture par anticipation de la période d'incessibilité des BSAAR

Dans l'éventualité où les actions de la Société feraient l'objet d'une offre publique (notamment achat, d'échange, mixte) par un tiers, donnant lieu à la publication par l'AMF, avant le 21 avril 2014, d'un avis de dépôt de l'offre, les BSAAR deviendront exerçables et la période d'incessibilité des BSAAR sera close par anticipation au jour de la publication de cet avis et les BSAAR feront l'objet, le même jour ou dans les meilleurs délais possibles à compter de cette date, d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris de NYSE Euronext Paris.

VI. INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce et de l'article R.225-104, nous vous communiquons les informations suivantes :

a) Effectifs

- Informations sur l'effectif total du groupe

	2009	2010
Effectif moyen (hors stagiaires)	1925	1 905
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1900	1.922
Mouvements de périmètre	34	-27
Augmentation (diminution)	-12	-36
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1922	1 859

- Analyse des difficultés éventuelles de recrutement

Le groupe n'a pas rencontré de difficulté de recrutement particulière au cours de l'exercice 2010.

- Les licenciements et leurs motifs

Les quelques licenciements intervenus en 2010 étaient pour motifs personnels.

- Recours aux heures supplémentaires

La Société n'a pas eu recours aux heures supplémentaires.

- Recours à la main d'œuvre extérieure à la société

La Société utilise la sous-traitance de manière accessoire (de l'ordre de 5% du chiffre d'affaires).

- Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnements.

Aucune mesure collective de réduction des effectifs n'est intervenue depuis 2003 au sein du groupe.

b) Organisation du travail

- L'organisation du temps de travail

L'activité du groupe étant une activité de service, l'organisation du temps de travail s'adapte le plus souvent à celle des clients auprès desquels les missions sont conduites.

Durée du travail à temps plein et à temps partiel

Un accord sur la réduction du temps de travail est en vigueur dans les sociétés françaises du groupe depuis l'exercice 2000. La durée collective hebdomadaire du travail est fixée à 35 heures. Pour les ingénieurs et cadre constituant plus de 95% des collaborateurs du groupe une convention de forfait en jour a été instituée conduisant à l'octroi de 11 jours minimum de RTT par an.

Le travail à temps partiel tend à se développer, et représente 1,5% des effectifs.

- Absentéisme et ses motifs.

La société subit un absentéisme très limité essentiellement lié à des absences pour maladie.

c) Rémunérations : évolutions et égalité professionnelle

- Rémunérations mensuelles moyennes et évolution

Le tableau ci-après illustre l'évolution des rémunérations moyennes brutes mensuelle et l'égalité professionnelle:

Evolution des rémunérations brutes mensuelles	2009		2010	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Cadres	3.940	3.730	3.890	3.592
Employés	2.112	2.154	2.265	2.086

- Charges sociales

Le montant des charges sociales (consolidé) s'élève à 34.927 milliers d'Euros soit 40,6% du montant des salaires.

- Application des dispositions du titre I du livre III du code du travail : participation et intéressement des salariés

Un accord d'intéressement a été conclu avec le comité central d'entreprise en décembre 2003. Il n'a pas été reconduit en 2006.

Un accord de participation de groupe couvrant les sociétés constituant l'UES a été conclu au cours du premier semestre 2009. Le montant de la participation de groupe au titre de l'exercice 2010 s'élève à 125K€.

- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La société comporte une plus grande proportion d'hommes (78 %) que de femmes (22%) en raison d'une disproportion du même ordre constatée dans les différentes filières de formation.

d) Relations professionnelles et le bilan des accords collectifs.

Un comité d'entreprise représentatif de l'Unité Economique et Sociale étendu aux nouvelles sociétés acquises, a été élu en octobre 2008 après validation de l'UES par le Tribunal de Bobigny en juillet 2008.

e) Conditions d'hygiène et de sécurité.

Les Comités d'Hygiène et de Sécurité ont été mis en place au cours du premier trimestre 2009. L'activité de prestataire informatique étant de nature essentiellement intellectuelle elle ne comporte pas de risque spécifique en matière de sécurité des personnes.

Les documents uniques de chaque site prévus par le code du travail en vue de recenser les risques professionnels sont établis.

f) Formation.

Un Plan de formation est établi chaque année et présenté aux représentants du personnel.

g) **Emploi et insertion des travailleurs handicapés.**

L'activité de prestataire de service comportant de nombreux déplacements, elle est difficile à exercer avec une mobilité réduite. La société acquitte de ce fait régulièrement les taxes liées à la faible proportion de travailleurs handicapés au sein de son effectif.

h) **Œuvres sociales.**

La société verse au profit de son comité d'entreprise au titre de ses œuvres sociales une cotisation de 0,15% des salaires bruts des sociétés soumises à cette obligation.

i) **Importance de la sous-traitance.**

Les sociétés du groupe effectuent régulièrement des prestations inter-sociétés notamment dans le cadre de projets réalisés au forfait. Mais il peut également y avoir sous-traitance de technicité ou de capacité en dehors du groupe. La sous-traitance externe a représenté en 2010 de l'ordre de 5 % du chiffre d'affaires.

j) **Prise en compte de l'impact territorial des activités de la Société en matière d'emploi et de développement régional.**

L'implantation du groupe au 31 décembre 2010 sur 12 points géographiques en France participe largement à l'effort de décentralisation.

k) **Manière dont la société promeut auprès de ses sous-traitants et s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.**

Le groupe SQLI a établi une charte de ses engagements en matière de droits sociaux fondamentaux.

l) **Relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.**

Le groupe SQLI n'entretient pas de relation particulière avec ce type d'organisations.

m) **Manière dont les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales.**

La plate-forme offshore au Maroc contribue au développement d'emplois qualifiés dans ce pays en parfaite cohérence avec le plan gouvernemental local.

n) **Renseignements relatifs a la participation des salarries**

Lors de sa réunion du 24 septembre 2010, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2010, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 12.500€ par émission de 250.000 actions d'un montant nominal de 0,05€ à souscrire en numéraire, réservée aux personnes adhérentes du PEG.

Le Directeur Général Délégué, sur délégation du Conseil d'administration, a décidé, le 25 octobre 2010, que la souscription à cette augmentation de capital réservée serait ouverte du 26 octobre au 9 novembre 2010 inclus et a fixé le prix de souscription des actions nouvelles à 0,85 Euros chacune, conformément à l'article L.3332-19 du Code du travail.

Le Directeur Général Délégué a constaté, le 2 décembre 2010, que 250.000 actions nouvelles ont ainsi été souscrites par les salariés dans le cadre du PEG.

Au dernier jour de l'exercice social, les salariés de SQLI inscrits au nominatif (hors mandataires sociaux) détenaient 5,14 % du capital social, représentant 5,54% des droits de vote, dont 2,31% sont l'objet d'une gestion collective (PEG).

Participation des salariés aux fruits de l'expansion

Au dernier jour de l'exercice social, la participation des salariés aux fruits de l'expansion de la Société et le cas échéant, celles des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, s'élevait à 125 milliers d'Euros.

Attributions gratuites d'actions

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi un rapport spécial mis à votre disposition, afin de vous informer des opérations réalisées au cours de l'exercice relatives aux attributions gratuites d'actions. Il n'existe plus d'instruments dilutifs (BSA, BSCPE) ni de plans d'options et assimilés en cours au 31 décembre 2010.

VII. RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

a) Tableaux de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2010 : 52.421
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2010 : 68.528
Cours moyen des achats : 1,063
Cours moyen des ventes : 1,101
Frais de négociation (dont honoraires de gestion du contrat de tenue de marché) : 12.489 €
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010 : 328.322
Valeur évaluée au cours d'achat : 424.364 €
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 344.738 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 décembre 2010			
	Achats	Ventes/Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achat à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	52.421	68.528				
Echéance maximale moyenne						
Cours moyen de la transaction	1,063	1,101				
Prix d'exercice moyen						
Montants	55.741	75.451				

b) Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par SQLI sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010, détaillées par objectif

a) Animation du marché ou liquidité de l'action SQLI par un Prestataire de Services d'investissement

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2010	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010)
En nombre d'actions	49.391	52.421	68.528		30.284
Prix de revient globaux	49.524	55.741	73.683		31.582
Prix moyens pondérés par action	1,068	1,063	1,075		1,043

b) Achat pour la conservation et la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2010	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010)
En nombre d'actions	298.038				298.038
Prix de revient globaux	392.782				392.782
Prix moyens pondérés par action	1,318				1,318

c) Attribution aux salariés

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2010	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

d) Annulation

Type d'opérations	A nouveau au 1 ^{er} janvier 2010	Nombre d'actions rachetées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions vendues du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Nombre d'actions réallouées à d'autres objectifs du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010	Solde (nombre d'actions détenues au 31 décembre 2010)
En nombre d'actions	0	0	0	0	0
Prix de revient globaux	0	0	0	0	0
Prix moyens pondérés par action	0	0	0	0	0

c) **Descriptif du programme de rachat d'actions propres soumis par le Conseil d'administration à l'approbation de la prochaine assemblée générale mixte**

Titres concernés : actions SQLI, cotées au compartiment « C » d'Euronext Paris, – Code ISIN FR0004045540-SQI

Pourcentage de rachat maximum du capital autorisé par l'Assemblée Générale : 10%.

Prix d'achat unitaire maximum : 7 euros

Prix de vente unitaire minimum : 0,5 euro

Objectifs par ordre de priorité :

1. l'animation du marché ou liquidité de l'action SQLI dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement,
2. leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
3. leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne d'entreprise,
4. leur annulation, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la résolution relative à l'autorisation de réduction de capital.

Durée du programme : maximale de 18 mois, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

*

*

*

Le Conseil d'administration vous invite, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Monsieur Yahya El Mir
Président du Conseil d'administration

SQLI					
Etats financiers au 31 décembre 2010					
Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 823 474	1 763 652	1 718 486	1 533 730	1 409 490
Nombre d'actions					
- ordinaires	36 469 476	35 273 031	34 369 711	30 674 591	28 189 804
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	90.000	1.042 141	2 675 431	2 079 331	2 304 585
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	124 873 987	107 516 209	109 304 711	94 409 652	74 511 249
Résultat avant impôt, participation,					
dot. amortissements et provisions	-3 661 251	-4 465 694	1 771 475	7 030 311	4 343 229
Impôts sur les bénéfices	-1 961 202	-1 364 503	- 1 585 328	-143 305	-126 869
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	3 152 626	1 226 096	2 249 749	1 249 923	-157 999
Résultat net	-4 852 675	-4 327 287	1 107 054	5 923 693	4 628 096
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,05	-0,09	0,10	0,23	0,16
Résultat après impôt, participation					
dot. amortissements et provisions	-0,13	-0,12	0,03	0,19	0,16
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1 419	1 376	1 383	1 156	797
Masse salariale	61 565 262	56 747 890	56 068 141	44 755 152	36 927 650
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	28 602 554	26 344 460	26 324 837	21 006 779	17 346 314

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (Article L.225-100 alinéa 7 du code de commerce)

Date de l'assemblée générale	N° résolutions	Objet de la délégation	Durée de la délégation	Date d'expiration	Plafond global (en nominal)	Utilisation au cours de l'exercice 2010
16 juin 2009	12	Augmenter le capital social : 1- par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, tant en France qu'à l'étranger, avec droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	15 août 2011	1 200 000 €	Néant
		2- par incorporations de primes, réserves, bénéfices ou autres.			Montant des primes et réserves au jour de l'opération	
16 juin 2009	13	Augmenter le capital social par émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, tant en France qu'à l'étranger, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires : (a) d'actions ordinaires de la société ; (b) de tous titres financiers donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ces titres pouvant être également libellées en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies.	26 mois	15 août 2011	500 000 € (ce montant s'imputant sur le plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution 12)	Néant
16 juin 2009	14	Augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	26 mois	30 jours suivant la clôture de la souscription	15 % de l'émission initiale (ce montant s'imputant sur le	Néant

					plafond global visé à la résolution 12)	
16 juin 2009	15	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles sans droit préférentiel de souscription servant à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	26 mois	15 août 2011	Dans la limite de 10% de son capital et dans la limite du plafond global de 1.200.000 € visé à la résolution n°12	Néant
17 juin 2010	10	Augmenter le capital social par émission d'actions nouvelles dans les conditions des articles L.3332-18 et suivants du code du travail.	26 mois	16 août 2012	Dans la limite de 3% de son capital et d'un montant nominal maximum de 100 000 €.	250.000 actions nouvelles de 0,05€ de nominal chacune ont été émises au prix unitaire de 0,85€ soit une augmentation de capital de 12.500 € constatée par le Directeur Général Délégué le 2 décembre 2010